

RCS : ST PIERRE DE LA REUNION

Code greffe : 9742

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00253

Numéro SIREN : 413 817 941

Nom ou dénomination : TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2022 sous le numéro de dépôt 137

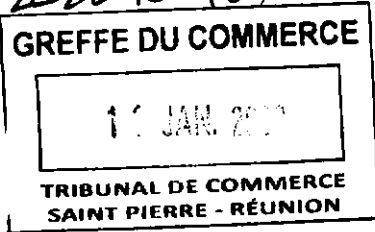
TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros

Siège social : Zone Industrielle du Bel Air

SAINT LOUIS (Réunion)

413 817 941 RCS SAINT-PIERRE



EXTRAIT DU

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 25 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,

Le vingt-cinq juin,

A quinze heures trente,

Les actionnaires de la Société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros divisé en 138 336 actions de 21,6863 euros, ayant son siège social Zone Industrielle du Bel Air, 97450 SAINT-LOUIS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social sur convocation faite par le Directoire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 10 juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

En l'absence de Monsieur Johann GRAF, Président du conseil de surveillance et de Monsieur Michel MOISSENET, Vice-Président, l'assemblée générale désigne à la majorité des voix, Monsieur Loqman MOOLAND en qualité de Président de séance.

Monsieur Sulliman MOOLAND et Madame Affiza MOOLAND, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Arnaud BAUSSARD, participant à la réunion, est désigné en qualité de secrétaire de séance à la majorité des membres du bureau.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 138 334 actions sur les 138 336 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Franck LOUSSOUARN représentant la société EXA, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 10 juin 2021, est présent.

SECRETARY OF THE ARMY

OFFICE OF THE SECRETARY
OF THE ARMY

Le Président constate également que le représentant du Comité Social et Economique de la société TMO SA, régulièrement invité, est absent et excusé.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion du directoire,
- le rapport du conseil de surveillance sur la gouvernance d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- l'information relative au montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Directoire ;
- Rapport du Conseil de surveillance ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-Philippe LEBON domicilié 11 rue Thérésien Cadet 97480 SAINT-JOSEPH en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2027, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nombre de voix pour : 138 334

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 138 334 voix pour.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président du Directoire, Monsieur Logman MOOLAND

